CONSEIL MUNICIPAL DE POUILLY EN AUXOIS SEANCE ORDINAIRE DU MARDI 1er JUILLET 2014 à 20 H

<u>Présents</u>: M. Bernard MILLOIR (maire), Mme Monique GARNIER, Mme Karine BASSARD, Mme Annick RADIGON, M. René DESSEREE, M. Stéphane ROUX (adjoints), Mme Jeanine BERTHELOT, M. Christian CLEMENT, M. Yves COURTOT, M. Gérard CUROT, Mme Nicole FILLON, , M. Gilles GAUDIN de SAINT-REMY, Mme Annie HENNEAU, Mme Marie-Hélène MAILLARD, M. Yohann MORTIER, M. Eric PIESVAUX et M. Maxime SAGETTE.

<u>Absents excusés</u>: Mme Claire DURANTE (procuration à Mme FILLON), Mme Evelyne GAILLOT (procuration à Mme. BASSARD)

Secrétaire de séance : Karine Bassard

Les comptes-rendus des précédents conseils municipaux sont adoptés à l'unanimité.

1. Maison de santé - Assistance à maîtrise d'ouvrage

M. le Maire fait un rapide rappel sur la création de la maison de santé pluridisciplinaire (MSP).

La commune de Pouilly a décidé de construire une maison de santé pluridisciplinaire à laquelle 18 professionnels de santé pourraient adhérer.

Ce dossier est à l'étude depuis plus d'un an, en collaboration avec l'ARS (Agence Régionale de Santé) et le GPSAS (Groupement des Professionnels de Santé de l'Auxois Sud).

Il est envisagé de construire le MSP en lieu et place du Foirail. En réponse à une question posée par M. Gérard Curot, M. le maire précise que l'emplacement de l'ancien EHPAD ne convient pas et ce, pour deux raisons :

1/ nous n'avons pas besoin d'une telle surface pour la MSP,

2/ cette solution occasionnerait un surcoût trop important. L'achat de cet établissement qui n'est pas propriété de la commune et le coût des travaux de rénovation doubleraient l'investissement par rapport à une construction neuve.

Compte-tenu de la complexité du dossier, M. le Maire propose de recourir à une assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) en haute qualité environnementale qui aura en charge la consultation des bureaux d'étude afin de retenir un maître d'œuvre.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité de recourir à l'intervention d'un conducteur d'opération pour une assistance à maîtrise d'ouvrage en haute qualité environnementale.

4 bureaux d'AMO seront consultés.

2. Rythmes scolaires

A la rentrée 2014, la réforme des rythmes scolaires sera mise en place. Tous les élèves auront cours le mercredi matin.

En maternelle, la commune a répondu aux attentes du personnel enseignant (préserver le temps de repos du début d'après-midi, proposer des activités calmes).

Le nouvel emploi du temps est le suivant :

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
8h30/11h30	Temps scolaire	Temps scolaire	Temps scolaire	Temps scolaire	Temps scolaire
11h30/ 13h30	Pause méridienne	Pause méridienne		Pause méridienne	Pause méridienne
13h30/14h15	Activités périscolaires	Activités périscolaires		Activités périscolaires	Activités périscolaires
14h15/16h30	Temps scolaire	Temps scolaire		Temps scolaire	Temps scolaire

En primaire, suite à l'évolution des contraintes règlementaires et en tenant compte des contraintes liées aux transports scolaires, la commune avait souhaité regrouper les activités périscolaires le vendredi après-midi pour garantir des activités de qualité avec des intervenants qualifiés. N'ayant pas obtenu de consensus au niveau du conseil d'école, une nouvelle organisation a été étudiée. Les NAP (Nouvelles Activités Périscolaires) seront organisées le mardi et le vendredi de 15h à 16h30.

Le nouvel emploi du temps est le suivant :

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
8h30/11h30	Temps scolaire	Temps scolaire	Temps scolaire	Temps scolaire	Temps scolaire
11h30/13h30	Pause	Pause		Pause	Pause
	méridienne	méridienne		méridienne	méridienne
13h30/15h	Temps scolaire	Temps scolaire		Temps scolaire	Temps scolaire
15h/16h30	Temps scolaire	Activités périscolaires		Temps scolaire	Activités périscolaires

La commune a décidé que ces NAP seront gratuites. Une garderie gratuite sera proposé le mercredi de 11h30 à 12h30. Les dossiers d'inscription ont été envoyés aux parents.

Ces nouveaux rythmes scolaires engendrent des coûts.

La première année et sur la base des effectifs de cette fin d'année scolaire, la commune percevrait une aide de l'Etat pour un montant de 10.350€. Le coût brut (intervenants et ATSEM) s'élèverait à 33.920€.

Ces changements de rythme scolaires entrainent des modifications au niveau des horaires des ATSEM. Puisque le volume d'heures dépasse 10% du volume actuel, il y a obligation de supprimer le poste et le recréer.

D'autre part un agent partira en retraite au 01/10/2014, il convient de recruter une ATSEM.

Ces créations de poste sont acceptées à l'unanimité.

3. Cantine scolaire

Les enfants de l'école maternelle déjeuneront au foyer logement 'Les Myosotis".

Les enfants de l'école primaire déjeuneront à l'EHPAS "Les Arcades".

Avec ces 2 établissements, il est nécessaire qu'une convention soit signée. Elles sont adoptées à l'unanimité.

4. Délégations de pouvoirs au maire

Le 22 avril, le Conseil Municipal avait pris une délibération qui donnait différents pouvoirs au maire. Suite à une observation des services de la sous-préfecture, les articles 2 et 4 sont modifiés et remplacés par les articles suivants :

- " 2. de fixer, dans la limite de 5%, la variation de l'augmentation des tarifs, actuellement en vigueur, des droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics et, d'une manière générale, des droits prévus au profit de la Commune qui n'ont pas un caractère fiscal."
- " 4. de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres, ainsi que toute décision concernant leurs avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget, pour tous les marchés passés par procédure adaptée, pour un montant maximum de 1.500.000€.

5. Décisions modificatives

Suite à une observation de la préfecture concernant le budget principal et le budget assainissement, 2 décisions modificatives sont adoptées à l'unanimité.

6. Cession de terrains à Orvitis

Au terme de la construction de la nouvelle gendarmerie, deux parcelles de terrain cadastrées ZB n°207 de 428m² et ZB n° 206 de 738 m² seront intégrées dans le domaine communal. Cette cession est adoptée à l'unanimité.

7. Comptes-rendus des commissions

M. le Maire informe les conseillers municipaux qu'après chaque réunion de commission, un compte-rendu est rédigé et transmis à l'ensemble des conseillers municipaux.

8. Affaires diverses

* Fonds d'aide aux jeunes

Le Conseil Général accorde des aides pour les jeunes de 16 à 25 ans. Il demande aux communes d'abonder de fonds. Au cours des 3 dernières années, 10 jeunes de Pouilly ont été aidés par ce fonds.

M. le Maire propose d'attribuer une somme de 1.000€ au Fonds d'Aide aux Jeunes du Département de la Côte d'Or. Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité ce versement.

* Terrasses des cafés restaurants

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de passer de 8€ à 10€ le m² le montant de la redevance annuelle pour occupation du domaine public des terrasses des cafés et restaurants.

* Délégués du CNAS

Sont nommés à l'unanimité :

- Bernard MILLOIR, représentant des élus,
- Daniel ADAM, représentant des agents.

Tous les ans, la commune établit un bilan des frais de fonctionnement de l'école primaire publique.

M. le Maire propose de verser 411,84€ par enfant de Pouilly scolarisé à l'école privée Notre Dame (basé sur les coûts de fonctionnement de l'école primaire publique).

Cette participation aux frais de scolarité est adoptée à l'unanimité.

* Bibliothèque

Arnaud Rognon a demandé un congé de disponibilité de 2 ans.

La commune va recruter un adjoint du patrimoine 2^{ème} classe à compter du 1^{er} septembre.

* Décisions du maire

M. le Maire fait lecture des décisions prises dans le cadre des délégations au maire.

* Cinéma du 26 juillet

La séance du samedi 26 juillet sera gérée par le Conseil Municipal.

* Marche de la liberté

La marche de la liberté fera étape à Pouilly le 25 septembre.

^{*}Frais de fonctionnement 2014 de l'école Notre Dame

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h50.